



Cohésio

ERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

MAISON DE QUARTIER DE LA TOUCHE

6 Rue du Cardinal Paul Gouyon
35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/08/2018

~ ~ ~

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Alain Paris	Hubert Charbonneau	Philippe Denis	Gilles Steunou	Philippe Le Garrec
Agnès Imbert	Jean-Claude Balanant	Céline Pavoine	Carole Glez	
05, Av. Henri Fréville P 90142 5201 RENNES Cedex 2 rennes@cohesio.net	Av. du Chalutier le Forban BP 419 22194 PLÉRIN Cedex plerin@cohesio.net	38, Rue Marcel Paul ZI de Kerdroniou 29000 QUIMPER quimper@cohesio.net	25, Bd. Aristide Briand 22700 PERROS-GUIREC perros@cohesio.net	3, Allée F.J. Broussais 56000 VANNES vannes@cohesio.net
20, Place Littré 50300 AVRANCHES avranches@cohesio.net				
Tél. : 02 99 50 31 92	Tél. : 02 96 58 62 10	Tél. : 02 98 10 09 43	Tél. : 02 96 23 16 11	Tél. : 02 22 48 11 70
				Tél. : 02 33 58 47 69

ociété d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de Bretagne et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

ARL Paris Denis Balanant et associés au capital social de 2 451 600 euros - RCS Saint-Brieuc B 422 805 655 - NAF 6920Z

www.cohesio.net

MAISON QUARTIER DE LA TOUCHE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de l'association MAISON QUARTIER DE LA TOUCHE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON QUARTIER DE LA TOUCHE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la correcte séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

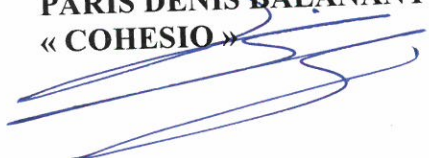
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Rennes,
Le 11 Janvier 2019

Philippe DENIS
Commissaire aux Comptes

Représentant la Société
PARIS DENIS BALANANT
« COHESIO »



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	2 599	2 599				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	69 108	59 996	9 112	9 424	312-	3. 31-
Autres immobilisations corporelles	31 221	30 356	864		864	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total I	102 928	92 951	9 977	9 424	553	5. 86
Total II						
Comptes de liaison						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	51 980	50 909	1 071	1 071		
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Créances usagers et comptes rattachés	6 729		6 729	5 621	1 108	19. 72
Autres créances	39 873		39 873	34 617	5 255	15. 18
Valeurs mobilières de placement	50 551		50 551	50 238	313	0. 62
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	121 459		121 459	87 530	33 929	38. 76
Charges constatées d'avance (3)	1 942		1 942	2 007	65-	3. 22-
Total III	272 533	50 909	221 624	181 083	40 541	22. 39
Régularisation						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	375 461	143 860	231 601	190 507	41 094	21. 57

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

LAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2018 12	31/08/2017 12	Euros	%
ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	73 552	32 060	41 492	129.42
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	18 969	41 492	22 523-	54.28-
	Autres fonds associatifs				
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation	466		466	
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	92 986	73 552	19 434	26.42
	Total II				
DETTES (1)	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques	50 679	43 839	6 840	15.60
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources	50 679	43 839	6 840	15.60
	Total III				
	Emprunts obligataires		7 183	7 183-	100.00-
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 070	12 092	4 978	41.17
	Dettes fiscales et sociales	34 683	28 314	6 369	22.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 565	3 305	260	7.87
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	32 618	22 223	10 395	46.78
	Total IV	87 936	73 117	14 819	20.27
	Ecart de conversion pass(IV)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	231 601	190 507	41 094	21.57

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

55 318 50 894

INITIA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	117 246		112 941		4 305	3.81
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée	350 768		357 333		6 565-	1.84-
Subventions d'exploitation	2 294		15 169		12 875-	84.88-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes	9 241		9 605		364-	3.79-
Cotisations	681		1 808		1 126-	62.31-
Autres produits						
Total I	480 229		496 856		16 627-	3.35-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				4-	4	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	75 210		73 392		1 818	2.48
Impôts, taxes et versements assimilés	5 578		4 720		858	18.19
Salaires et traitements	267 004		253 594		13 410	5.29
Charges sociales	102 934		96 987		5 947	6.13
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 888		3 128		240-	7.68-
Sur immobilisations : dotations aux provisions			15 325		15 325-	100.00-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	6 840		7 624		784-	10.28-
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1 136		774		362	46.74
Total II	461 591		455 541		6 051	1.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18 638		41 315		22 677-	54.89-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

OMPT DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
ts financiers				
roduits financiers de participations				
roduits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	341	352	11-	3. 13-
utres intérêts et produits assimilés				
epriees sur provisions et transferts de charges				
ifférences positives de change				
roduits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	341	352	11-	3. 13-
V				
ges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions	18	152	134-	88. 38-
intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18	152	134-	88. 38-
al VI	323	200	123	61. 62
ésultat financier (V-VI)	18 961	41 515	22 554-	54. 33-
ésultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				
roduits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	108	424 6	424- 102	100. 00- NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	108	430	322-	74. 78-
otal VII				
harges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24		24	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	77	454	377-	83. 06-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	101	454	353-	77. 77-
otal VIII	8	24-	31	131. 81
l. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	480 679	497 638	16 959-	3. 41-
Total des produits (I+III+V+VII)	461 710	456 146	5 563	1. 22
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	18 969	41 492	22 523-	54. 28-
Solde intermédiaire				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	18 969	41 492	22 523-	54. 28-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

VALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/08/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DUITS				
Bénévolat	117 340	114 923	2 417	2.10
Prestations en nature				
Dons en nature	117 340	114 923	2 417	2.10
AL				
RGES				
Secours en nature	117 340	114 923	2 417	2.10
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
Prestations	117 340	114 923	2 417	2.10
TAL				

MIATION MAISON QUARTIER DE LA TOUCHE
CARDINAL PAUL GUYON

RENNES

ANNEXE DU 01/09/2017 AU 31/08/2018

INITIA

20 Rue Jules Vallès

35000 RENNES

02 99 50 00 36

ANNEXE

exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 231 601.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 480 229.42 Euros et dégageant un excédent de 18 968.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

NEXE

exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
TOTAL	2 599		
autres postes d'immobilisations incorporelles	67 311		2 311
installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 453		
installations générales agencements aménagements divers	14 500		
matériel de transport	15 385		1 206
matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 650		3 517
TOTAL	101 249		3 517
TOTAL GENERAL			

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
TOTAL			2 599	2 599
autres immobilisations incorporelles		515	69 108	69 108
installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 453	1 453
installations générales agencements aménagements divers			14 500	14 500
matériel de transport		1 323	15 267	15 267
matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 838	100 329	100 329
TOTAL		1 838	102 928	102 928
TOTAL GENERAL				

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
TOTAL	2 599			2 599
autres immobilisations incorporelles	57 887	2 546	438	59 996
installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 453			1 453
installations générales agencements aménagements divers	14 500			14 500
matériel de transport	15 385	342	1 323	14 403
matériel de bureau et informatique, Mobilier	89 225	2 888	1 761	90 352
TOTAL	91 824	2 888	1 761	92 951
TOTAL GENERAL				

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
instal. techniques matériel outillage indus.	2 546				
Matériel de bureau informatique mobilier	57	285			
TOTAL	2 603	285			
TOTAL GENERAL	2 603	285			

ANNEXE

exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions et obligations similaires	43 839	6 840			50 679
TOTAL	43 839	6 840			50 679

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Stocks et en cours	51 716	12	818		50 909
TOTAL	51 716	12	818		50 909
TOTAL GENERAL	95 555	6 852	818		101 588

et dotations et reprises
d'exploitation

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	6 729	6 729	
Autres créances divers	39 873	39 873	
Charges constatées d'avance	1 942	1 942	
TOTAL	48 544	48 544	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 070	17 070		
Personnel et comptes rattachés	14 939	14 939		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 744	19 744		
Autres dettes	3 565	3 565		
Produits constatés d'avance	32 618	32 618		
TOTAL	87 936	87 936		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 688			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 617
Autres créances	39 873
Total	41 490

ANNEXE

exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Charges à payer

	Montant
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	14 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 003
Dettes fiscales et sociales	3 565
Autres dettes	38 970
Total	

Charges et produits constatés d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance	1 942
Charges d'exploitation	1 942
Total	
	Montant
Produits constatés d'avance	32 618
Produits d'exploitation	32 618
Total	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Valorisation des contributions volontaires****Mise à disposition de locaux par la Ville de RENNES**

La ville de RENNES met à la disposition de la Maison de Quartier, des locaux Rue du Cardinal Paul Gouyon. Cette contribution ne fait plus l'objet d'une comptabilisation depuis l'arrêté au 31 Août 2005, son montant est mentionné dans le tableau des évaluations des contributions volontaires en nature.

Au 31 Août 2018, ce montant s'élève à 117 340 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 6 840 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	30 454
45 à 54 ans	11 à 20 ans	18 697
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 528
moins de 35 ans	plus de 30 ans	50 679
Engagement total		

ANNEXE

exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Hypothèses de calculs retenues

taux d'actualisation : 1.75%
progression des salaires : 2%
taux de rotation : 4%
taux de charges sociales : 45%

TABEAU DE REPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR

Comptes Comptables	Ville de RENNES	CAF	APPRAS	Département	Conférence des financeurs	ASL	AUTRES	TOTAL
740 00001 Subv Exploitation VDR	284 717							284 717
740 00010 Subventions diverses VDR	6 556							6 556
740 10013 Subvention PNT	11 407							11 407
740 10015 Subvention Ecole Ouverte	10 332							10 332
740 10018 Subvention Centre loisirs		15 798						15 798
740 10022 Fête du jeu	500			1 000				500
740 10025 Subvention petite enfance	2 500							3 500
740 10027 Subvention jeunesse 18/25	5 000							5 000
740 10029 Pérennisation Emplois Jeunes	8 000							8 000
740 10032 Conférence des financeurs					2 358			2 358
740 10099 Subv diverses			800			500	1 300	2 600
Total	329 012	15 798	800	1 000	2 358	500	1 300	350 767

SARL PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES

Représentée par PHILIPPE DENIS

Associé Gérant

105, avenue Henri Fréville - BP 90142
35201 RENNES CEDEX 2

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

Mesdames, Messieurs les Adhérents

de l'Association

MAISON DE QUARTIER LA TOUCHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

A Rennes,
Le 11 Janvier 2019

SARL PARIS DENIS BALANANT
Commissaire aux Comptes

Représentée par
Philippe DENIS

